

MAIRIE  
DE LA CAPELLE-LES-BOULOGNE  
(62360)  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2021-21

L'an deux mille vingt et un,  
Le 09 avril 2021 à 18h,

Département  
du Pas-de-Calais  
\*\*\*\*\*

Arrondissement  
de Boulogne-Sur-Mer  
\*\*\*\*\*

Canton  
de Boulogne Sud

Date de convocation : Le 26 mars 2021  
Date d'affichage : Le 26 mars 2021

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DÉGREMONT, Maire.

**Nombre de conseillers :** Catherine VANDEKERKHOVE, Dominique NAVET, Alain FIX, Béatrice BOULY, Patrick GOMEL, Bernard MOUSSAY, Sylviane CORNET, Michel QUANDALLE, Marie-Françoise LECAILLE, David NOËL, Julien DIEU, Valérie DELATTRE

12/19

Excusé(e)s avec pouvoirs :

- Fabienne PRIMA donne pouvoir à Dominique NAVET
- Jean-Pierre FLOUR donne pouvoir à Béatrice BOULY
- Betty BONNAFOUS donne pouvoir à Alain FIX
- Emilie LISSE donne pouvoir à Bernard MOUSSAY
- Michèle CAFFIER donne pouvoir à Catherine VANDEKERKHOVE
- Tatiana LECUYER donne pouvoir à Patrick GOMEL

6/19

Absent :

0/19

Formant la majorité des membres en exercice.  
Patrick GOMEL est nommé secrétaire de séance.

**DELIMITATION ET ARPENTAGE de la parcelle AI 123 – 391m<sup>2</sup>**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal l'acquisition de la parcelle AI 123 d'une surface de 391m<sup>2</sup> située rue Marcel Caudevelle jouxtant le cimetière communal pour élargissement du chemin.

La parcelle AI 123 appartenant à l'Indivision RIGAIL peut être cédée à la commune pour 1,00€ symbolique.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal l'autorisation d'entamer les démarches pour l'acquisition de la parcelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

Art.1<sup>er</sup> : Accepter l'acquisition de la parcelle AI 123 de 391m<sup>2</sup>

Art.2 : Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour en effectuer toutes les démarches nécessaires

REÇU EN PREFECTURE

Le 14/04/2021

Application agréée E-lepairo.com

99\_DE-052-216203080-20210409-2021\_21-DE

Le Conseil Municipal : les Membres présents,

Fait et délibéré  
A La Capelle-les-Boulogne, le 09/04/2021

Le Maire,

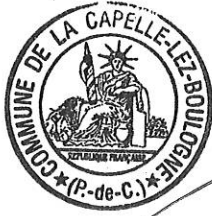
Jean-Michel DEGRENONT



Certifié et rendu exécutoire le :

15 AVR. 2021

*Le Maire*  
Jean-Michel DEGRENONT



REÇU EN PREFECTURE

le 14/04/2021

Application agréée E-legalite.com

89\_DE-062-216209080-20210409-2021\_21-DE